

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 8 DÉCEMBRE 2021

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 8 décembre 2021, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
Mme Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Janic Boisvert

ABSENCES : M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### RÉSOLUTION 2021-12-411

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

**01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**

**02. Adoption de l'ordre du jour ;**

**03. Administration générale :**

- a) Avis de motion règlement 600, aux fins de remplacer le règlement numéro 587 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;

- b) Dépôt du projet de règlement 600, aux fins de remplacer le règlement numéro 587 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- c) Avis de motion règlement 601, aux fins de remplacer le règlement numéro 588 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- d) Dépôt du projet de règlement 601, aux fins de remplacer le règlement numéro 588 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- e) Avis de motion règlement 602, aux fins de remplacer le règlement 589 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 ;
- f) Dépôt du projet de règlement 602, aux fins de remplacer le règlement 589 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022 ;

#### 04. Période de questions

#### 05. Levée de la séance

Administration générale :

**Avis de motion du règlement 600, aux fins de remplacer le règlement numéro 587 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.**

Reporté.

**Dépôt du projet de règlement 600, aux fins de remplacer le règlement numéro 587 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.**

Reporté

**Avis de motion du règlement 601, aux fins de remplacer le règlement numéro 588 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transports des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.**

Reporté

**Dépôt du projet de règlement 601, aux fins de remplacer le règlement numéro 588 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transports des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles**

Reporté

**Avis de motion du règlement 602, aux fins de remplacer le règlement numéro 589 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022.**

Reporté

**Dépôt du projet de règlement 602, aux fins de remplacer le règlement numéro 589 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2022**

Reporté

RÉSOLUTION 2021-12-412

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 19 h 10.

---

Lise Boulianne, maire

---

Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE  
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.

---

Lise Boulianne, maire